

ON S'ABONNE.
à Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE:
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

DES INSERTIONS
ANNONCES,
50 centimes la ligne
RECLAMES,
50 centimes la ligne

CALENDRIER DU LOT.					SERVICE DES POSTES.		
DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.	DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
16	Jeudi.	s. Lambert.	Prayssac.	☉ P. L. le 4, à 4 h. 18' du mat.	7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse, t le midi	6 h. 30 m. du s.
17	Vendr.	s. Anicet.	Vayrac.	☾ D. Q. le 11, à 1 h. 32' du mat.	7 heures du soir.	Brives (Gourdon)..... Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m. 7 h. du m.
18	Samedi	s. Parfait.	St-Caprais, Comiac, Montredon.	☉ N. L. le 18, à 3 h. 14' du mat.	10 heures du soir.	Castelnau-Montrastier..... Figeac (Labenque, l'Aveyron)..... Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque..... Cazals, St-Géry.....	7 h. du m. 6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement finit est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 11 Avril 1863.

M. le comte Joachim Murat nous apprend que le projet de loi octroyant l'embranchement du chemin de fer de Libos à Cahors a été déposé sur le bureau du Corps législatif.

Ceci nous prouve une fois de plus que notre jeune Député s'occupe, sans relâche, de cette importante question. Nous espérons que ses efforts persévérants, réunis à ceux de son honorable collègue, M. Deltheil, parviendront, avec le concours puissant de l'illustre maréchal Canrobert, à doter, plutôt qu'on ne s'y attend, la vallée du Lot, d'une voie ferrée destinée à faciliter avantageusement l'écoulement de ses riches produits.

A. LAYTOU.

BULLETIN

Le général Bazaine, dit le *Courrier des Etats-Unis*, a tourné Puebla pour aller prendre une forte position à Huamantla, entre cette ville et Mexico. C'est de là qu'il doit couvrir la marche de l'armée sur la capitale. L'état sanitaire de nos troupes est parfait.

On donne comme certain, dit une dépêche, que Pie IX a adressé à l'Empereur d'Autriche une lettre dans le sens de la reconstitution de la Pologne.

En Pologne, l'agitation s'étend, au Nord, dans les provinces Baltiques, au Sud, sur les frontières de la Gallicie.

Varsovie est toujours l'objet de perquisitions. Des arrestations y sont faites journellement. Les grenadiers russes, appelés ces jours-ci dans cette ville, ont été harangés par le Grand-duc Constantin.

« Pour la seconde fois, dit le Grand-duc, vous venez réduire les Polonais insurgés ; vous l'avez déjà fait en 1831. — J'espère que c'est la dernière fois que nous sommes appelés à combattre la rébellion polonaise. *Rabiat* (enfants), c'est à vous que l'Empereur a confiée cette tâche ardue. »

Mais c'est un soulèvement général, et non une simple rébellion ; c'est tout un peuple, se levant pour revendiquer son droit de nationalité ; c'est la Pologne, fatiguée de souffrir les tortures du despotisme, qui vient dire au Czar : Vous voulez m'anéantir pour dominer... mais, je veux vivre... Plus vous serez impitoyable, plus je serai héroïque.

Les paroles du Grand-duc ne s'accordent guère avec la magnanimité que l'on prête à l'empereur Alexandre. Mais, quand la clémence moscovite s'est-elle montrée à ce généreux peuple ? Du reste, la Pologne n'en demande pas.

Une grande agitation paraît régner sur plusieurs points de l'intérieur de la Russie.

Il est question à Lisbonne, d'une modification ministérielle.

Le bruit court que le roi Victor Emmanuel se rendra bientôt à Naples. En attendant le prince Humbert y est arrivé, et doit y passer quelque temps.

Le doute plane sur l'acceptation de la couronne de Grèce par le prince de Holstein.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Liverpool, 9 avril.
Le *City of Manchester* est arrivé avec 175,000 dollars.

L'*Onéida* emporte 183,834 livres sterling, destinées au Brésil.

Consolidés anglais : 92 7/8. Fonds taxes 48.

New-York, 28 mars.

Rien d'important du théâtre de la guerre. Le commodore Farragut a pénétré jusqu'à Natchez avec deux navires. Il a menacé de bombarder la ville au premier acte d'hostilité. On ignore combien de navires fédéraux ont franchi la passe de Port-Hudson. Burnside a pris le commandement de l'Ohio. Les avis de la Vera-Cruz, en date du 4 mars, portent que les Français continuent leur marche vers Puebla.

Lemberg, 8 avril.

Près de Narol (gouvernement de Lublin), des cosaques ont poursuivi des insurgés au-delà de la frontière autrichienne. Ils en ont tué deux, en ont blessé deux autres, et ont fait six prisonniers. Les détails de cette affaire manquent encore.

Alexandrie, 8 avril.

Le Sultan a déclaré, en arrivant, qu'il voulait être considéré comme l'hôte du vice-roi. Sa Hautesse a reçu les consuls qui lui ont été présentés par Ismaïl Pacha. Le soir Elle a parcouru la ville pour voir les illuminations.

Cracovie, 9 avril, 3 h. du soir.

Le général Berg est arrivé à Varsovie ; il a reçu les officiers et remercié l'armée, au nom de l'Empereur, pour sa belle conduite.

Le départ du grand-duc est probable, ainsi que la démission du marquis Wielopolski.

L'insurrection augmente en Lithuanie, les paysans y brûlent les églises schismatiques.

Des lettres annoncent que les régiments de la garde impériale, qui se trouvaient à Tzarskoë-Selo, ont été dirigés vers la Lithuanie.

Turin, 9 avril.

Le Roi est parti pour la Toscane, avec le prince de Carignan et trois des ministres.

Les nouvelles de Naples portent que plusieurs brigands des bandes de Castellamare ont été livrés aux troupes.

5 0/0 consolidé italien, 72,50. — Nouvel emprunt italien, 73,50.

Madrid, 8 avril.

Le général Concha a repris son portefeuille. Sa santé est rétablie. Le cabinet déclare vouloir rester étranger à la réunion de l'ancienne majorité et refuse toute protection, *a priori*.

L'Université de Varsovie qui, au commencement de l'année scolaire comptait 800 étudiants, est réduite aujourd'hui à 400, et comme aux fêtes de Pâques tous s'en vont chez eux, il est probable que beaucoup d'autres manqueront à la rentrée. Pour éviter ce résultat fâcheux, le recteur de l'Université, M. Kowalenki a prié le Grand Duc de dire quelques mots en faveur de la Pologne, dans l'espérance que cela encouragerait les étudiants à revenir. Le Grand Duc lui a répondu brièvement : « Comme on fait sont lit on se couche. »

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

Le manifeste lancé par le Comité révolutionnaire de Pologne occupe sept grande colonnes du *Daily-News* ; il peut se résumer ainsi :

« La question de Pologne est plus intéressante que la question du coton elle-même. La guerre polonaise a été amenée par les provocations flagrantes de la Russie, enhardie par l'indulgence de la France. La Russie n'a jamais cherché à civiliser, elle a toujours travaillé à abrutir les pays conquis. Elle ne sait procéder que par le vol, le brigandage, le fer et le feu ; les populations sous son sceptre sont réduites au désespoir.

Una salus victis nullam sperare salutem.

» Doux comme un agneau par caractère, le Czar Alexandre est féroce comme un tigre par nécessité. En faisant la guerre à la Russie seule, les Polonais ne veulent que s'émanciper du joug étranger et réunir les fragments de leur nationalité sans provoquer hostilement la Prusse et l'Autriche. L'entente cordiale et décidée de la France et de l'Angleterre pourrait seule amener la Prusse et l'Autriche à se rallier à la pensée des nations civilisées sur la Pologne. Il y a 16 millions de Polonais sous le joug de la Russie : on doit compter avec une telle population. Quant à la forme du gouvernement qu'aurait la Pologne régénérée, c'est là une question qui ne saurait être résolue qu'après la lutte terminée.

» Ce qui a fait jusqu'ici la force de la Rus-

SIMPLE COUP D'ŒIL

SUR LA SAISON D'HIVER 1862 — 63,

SUIVI D'UN ÉPISODE

DE LA VIE DU ROI MURAT

Depuis longtemps nous n'avions passé un hiver aussi favorable que celui de 1862-63. Nous n'avons eu à traverser aucun de ces jours, où un froid rigoureux, une neige abondante et de longue durée, apportent la tristesse, l'angoisse au foyer de l'ouvrier, de l'artisan, du commerçant, privés, les uns du travail dont le produit seul assure l'existence modeste d'une nombreuse famille, les autres de la vente qui seule encourage, entretient leur spéculation. — Les récoltes engrains, en vins, etc., avaient été généralement satisfaisantes, de sorte que la mauvaise saison arrivait, l'ouvrier, qui n'a pas chômé, a pu pourvoir aux besoins de la vie, sans trop de peine, et le commerçant a vu son négoce prospérer. — Il faut bien le dire aussi, l'élan nouveau, qui a été donné aux amusements de la haute société, par M. le marquis de Fleury, appelé récemment à la préfecture du Lot, a contribué largement à ce bien-être général. — Chacun a

pu lire dans les journaux du département la description de ces fêtes somptueuses et brillantes qui ont ouvert la saison dans les splendides salons de la Préfecture, et de celles qui les ont suivies, chez M. le Marquis du Tillet, à l'hôtel de la Recette générale, chez M. Tavernier, l'ingénieur en chef de la navigation du Lot, chez M. Calmels, adjoint au maire de Cahors, chez M. le directeur des Contributions directes, dans les magnifiques salons de M. Cavaignac, adjoint au maire de la ville. — Honneur à de tels fonctionnaires qui savent, — par d'attrayantes réunions, sans lesquelles les relations de société se perdent au détriment du bien public, — entretenir dans la Cité un mouvement d'affaires qui porte la satisfaction dans tous les corps d'état et ravive le commerce ! — Honneur à ceux qui répondent ainsi à la pensée de l'Empereur, dont les aspirations tendent constamment à l'amélioration du sort des classes laborieuses, et qui savent rendre au chef de l'Etat, en sympathies populaires, au moins l'équivalent de ce qu'ils reçoivent de la générosité de son gouvernement aussi ferme que sage ! — Honneur surtout à ces citoyens indépendants de la ville qui, non-seulement sont heureux de consacrer leur temps à la gestion laborieuse des affaires municipales, mais encore trouvent leur plus grande satisfaction à suivre l'élan donné et à faire profiter largement les classes inférieures d'une épargne bien entendue sur la fortune dont la Providence les a dotés ! — Noble et généreux emploi dont on ne saurait se montrer assez reconnaissant, à une époque où l'égoïsme tente, mais heureusement en vain, de dominer, d'effacer les meilleurs instincts ! — Ajoutons que leur tâche, à tous, a été singulièrement rendue facile par le concours

ingénieux de ces gracieuses fées qui, après avoir consacré leurs heures, avant la saison des amusements, au soulagement des malades, à la visite des établissements de bienfaisance, de l'hospice, de l'orphelinat, etc., ont su se multiplier pour ne pas laisser l'ouvrier sans travail, tout en apportant dans les cercles du grand monde ce mouvement, ces joies permises, qui font oublier les rigueurs des frimas.

Merci, de leur esprit d'entrain, de leur esquisse urbanité, à Madame la marquise de Fleury, à Madame la marquise du Tillet. — Merci, de leur affable et large hospitalité, à Mesdames Tavernier, Calmels, Cavaignac, etc., etc. — Tressons, à ces dames, tressons-leur des couronnes méritées, et puisse leur exemple renouveler, à la saison prochaine, les enchantements de l'hiver de 1862-63, que n'oubliera aucun de ceux qui ont eu l'heureux privilège d'y prendre part. — Diners somptueux, bals féériques, galas charmants, réunions amusantes de demoiselles, bals d'enfants costumés, etc., rien n'a manqué à cet hiver exceptionnel, grâce à la magique baguette des patronnes de la saison.

Disons encore que la cavalcade de Charité, — due à l'esprit inventif de l'un des plus actifs organisateurs des fêtes d'hiver, qui a doté la ville d'un orphéon destiné à introduire parmi nous le goût de la musique, cet irrésistible moyen de moralisation d'une jeunesse parfois trop oisive, — est venue très heureusement couronner l'œuvre. — Promenade attrayante pour les curieux, productive pour les pauvres, amusante pour les cavaliers, elle deviendra une innovation impérissable dans nos murs.

Le dernier grand bal (*) donné à la Préfecture a été l'un des plus remarquables par l'entrain et l'aisance que M^{me} la marquise de Fleury et M. le Préfet n'ont cessé d'y entretenir par leur séduisante affabilité. — Les salons resplendissants de lumières, ingénieusement décorés de fleurs et de verdure, étaient littéralement comblés, les toilettes riches et variées, tout venait ajouter le plus grand charme à cette réunion. — Quelle activité, quel mouvement, quelle heureuse confusion dans la salle du bal ! — Et quel empressement dans le salon du jeu ! — Si, d'un côté, cent têtes tourbillonnaient gracieusement au son d'une musique suave et entraînante, et offraient un coup-d'œil ravissant, que de péripéties émouvantes se déroulaient sans cesse d'autre part,

(*) Il y a lieu de remarquer qu'il ne s'agit pas ici du bal costumé donné le lundi de Pâques. Cette dernière réunion a été une véritable féerie. — On se souvient encore de cette splendide soirée où M. le comte Victor Du Hamel réussit, en 1850, à grouper dans ses salons toutes les nuances politiques de l'époque, étonnées elles-mêmes de se rencontrer ainsi sur le même terrain. — Le bal costumé de M. de Fleury a renouvelé cette merveille sur une plus grande échelle encore, et a provoqué, par une flatteuse communion des diverses classes, des sentiments sympathiques qui porteront d'heureux fruits. — La baguette enchantée de M^{me} la marquise de Fleury n'a pas fait moins de prodiges : elle est parvenue à composer, dans ces jours de recueillement, un bal costumé, où danseurs et danseuses, curieux, jeunes ou vieux, de la ville ou de la campagne, se sont empressés de se rendre en nombre tel que les deux grands salons ont suffi à peine à la danse, fait qui ne s'était produit jusqu'ici, à aucune autre époque de l'année. — Anne d'Autriche a dû être satisfaite : — Les nombreux invités, cet essaim de délicieuses amazones, Zingarellas, Romaines, Colombines, Hollandaises, les Sévigné, l'Esclave grecque, ces gracieuses Soubrettes, les Moutins à vent, les Napolitaines, Andalouses, Castillanes, Magiciennes, Cantinières, Déeses de bonne aventure, Paysannes, etc., etc., songeront souvent à la brillante et charmante fête de lundi, qui laissera aussi une impression ineffaçable dans le cœur des Rolands de la Bretonnière, des Henri II, du fier Arabe, du beau chef de clan écossais, du Nabab indien, du spirituel figaro, du notaire en Hidaigo, des Catalans, des faucheurs polonais, des sauvages, du fils de Montsoreau, du lieutenant du Diable, des mignons d'Henri III, du jeune et délicieux postillon Louis XII, des deux jeunes charmantes Débardeurs, et surtout des Pierrots, des Bertrés rouges, etc.

H. D.

Revue des Journaux.

FAYS.

On lit dans le *Pays*, sous la signature de M. Chabrol :

» D'après les dernières dépêches du général Forey, les différents corps de l'armée expéditionnaire Française convergent sur Puebla, qui devait être complètement investie vers le 15 mars.

» Les premières étapes se sont faites sans difficultés, l'état sanitaire de l'armée était excellent. »

UNION.

L'Union s'attache, elle aussi, à établir une pieuse et sublime analogie entre la résurrection du Christ et le triomphe de la vérité et du droit qui, un moment étouffés, échappent aux étreintes de la force brutale et rayonnent d'un éclat nouveau aux yeux du monde consolé :

« Une nationalité digne de vivre par les droits, des ancêtres, les droits de l'histoire, les droits de la religion, de la justice et de la vaillance, écrit M. Poujoulat, est jetée en pâture aux ambitieux, tourmentée, écrasée; ses ennemis se ventent de l'avoir mise au cœu; un jour vient où la morte sublime, qu'elle s'appelle Pologne ou Naples, sort de la poudre et retrouve sa place sous le soleil. »

LE CONSTITUTIONNEL.

Nous lisons dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. A. Vitu :

» Une disposition additionnelle au budget de 1864, présentée au Corps-Législatif dans sa séance du 31 mars, frappe d'un droit de timbre proportionnel, fixé à 50 centimes par cent francs de capital nominal, les titres de rentes et autres effets publics étrangers. Loin de constituer un impôt d'exception, cette mesure fait rentrer les effets publics dans la règle commune, puisque, à part les inscriptions de la rente consolidée, toutes les valeurs françaises, même les obligations des emprunts départementaux et communaux sont soumises au timbre proportionnel. On ne trouverait aucune bonne raison pour soutenir que les titres d'emprunts étrangers doivent être plus favorisés que les titres des emprunts de la ville de Paris ou du crédit foncier de France. »

LA FRANCE.

La France continue à combattre le système que M. de Toulgoët persiste, de son côté, à défendre dans la *Presse*; système qui consiste à proclamer Abd-el-Kader, roi de l'Algérie, et cela sous prétexte que les arabes seraient incivilisables sous toute autre domination. A l'opinion de M. de Toulgoët, M. Cohen oppose le rapport des membres de la commission Algérienne à l'exposition de Londres.

» Que M. de Toulgoët, ajoute le publiciste de la *France*, veuillez bien lire aussi les rapports du délégué indigène Si-Hassan-Ben-Caid-Ahmet, sur cette même exposition; ce sont des modèles d'observation et d'étude attentive qui prouvent tout ce que l'on peut attendre de l'esprit des Arabes devant le spectacle des

Luctérius, de la cité des Cadurci, ce vaillant guerrier qui défendit Uxellodunum contre Jules César, en l'an 51 avant Jésus-Christ, et qui, livré quelque temps après au redoutable conquérant de sa patrie, subit le dernier supplice, comme son ami l'infortuné Vercingétorix, chef de la ligue gauloise;

Le Pape Jean XXII (Jacques Deuse), né à Cahors, vers l'an 1244, élu pape à Lyon, le 7 août 1316, mort à Avignon, le 4 décembre 1334, après avoir doté sa ville natale d'une université qui rivalisa longtemps avec les plus célèbres de la France;

Clément-Marot, né à Cahors, vers l'année 1495, mort à Turin en 1544, ce brillant page de Marguerite de Navarre, ce poète aimé de François I^{er}, dont Boileau a dit :

Imitez de Marot l'élégant badinage!

Galiot de Ginouillac, né à Assier, le 10 juillet 1465, mort le 4 décembre 1546; ce grand-maître de l'artillerie et grand écuyer sous François I^{er}, qui fit preuve d'un bouillant courage à la célèbre bataille de Pavie.

Là, c'est, dans les temps modernes : Jean-François Champollion, né à Figeac, le 24 décembre 1790, ce savant membre de l'Institut, qui possédait à un si haut degré la science des hiéroglyphes, mort à Paris, le 4 mars 1832;

Agar, comte de Mosbourg, pair de France, longtemps député du Lot, et président du Conseil général, né à Mercuès, le 19 décembre 1771, mort à Paris, le 8 novembre 1844, à l'intervention de qui nous devons, entre autres améliorations, le nouveau pont monumental de Cahors;

Calmon, ancien directeur général des domaines, vice-président de la Chambre des députés

grands progrès de notre époque. »

LE SIÈCLE.

Le *Siècle* contient un article de M. Léon Plée sur les modifications que sont appelées à subir plusieurs dispositions du Code pénal.

« A mesure que les mœurs s'adoucissent dans chaque société, écrit l'honorable publiciste, à mesure que l'instruction se répand et que le besoin d'estime et de considération devient plus puissant, le Code des peines devient naturellement trop sévère. Il n'y a guère plus d'un demi-siècle que notre Code pénal est promulgué, et, déjà révisé en 1824 et en 1832, il est appelé à subir aujourd'hui encore diverses modifications qui, d'après le rapport de la commission chargée de les examiner, ont, de nouveau, le caractère d'une révision.

» N'est-ce pas une réforme complète qu'il fallait faire? Ne fallait-il pas aussi accompagner cette réforme d'un remaniement complet du Code de procédure criminelle? Nous le croyons, et nous en trouverions au besoin la preuve dans des faits notoirement connus et que la commission du Corps-Législatif a très bien analysés dans son rapport. »

M. Plée regrette que la révision des articles sur lesquels le Corps-Législatif va être appelé à statuer, n'ait pas été accompagnée d'une révision des lois d'instruction criminelle :

» Il n'y a aujourd'hui qu'une voix dans la société sur l'arrestation préventive et sur les inconvénients de l'instruction secrète. »

Vendredi dernier, à dix heures du matin, tous les navires sur rade et dans le port de Brest, ont amené leurs pavillons et mis leurs vergues en pante, à l'occasion du *Vendredi-Saint*. Un coup de canon a été tiré toutes les trente minutes par *Louis XIV* jusqu'au coucher du soleil.

Les nouvelles de l'Indo-Chine offrent le plus vif intérêt. En effet, elles dissipent complètement les craintes qu'avait pu faire naître la tentative d'insurrection des Annamites contre notre corps d'occupation dans la Basse-Cochinchine. Déjà une dépêche d'Alexandrie nous aurait annoncé la prise de Go-Cong, centre du mouvement insurrectionnel qui avait éclaté au mois de décembre dernier; aujourd'hui le *Moniteur* publie le résumé des dépêches adressées, en date du 2 mars, par le vice-amiral Bouard au ministre de la marine. Elles exposent l'ensemble des opérations auxquelles ont pris part nos forces de terre et de mer, appuyées par un détachement de troupes espagnoles et un bataillon indigène. L'amiral Bouard dirigeait en personne l'attaque contre Go-Cong qui, commencée le 25 février, se terminait le lendemain par la prise de cette place, où les Annamites avaient selon leur habitude, entassé les retranchements et les fortifications; mais terrifié par les dispositions savamment combinées du commandant en chef et par l'élan de nos soldats; l'ennemi qui, cependant, en décembre, avait fait preuve d'une singulière audace, n'a tenu pied sur aucun des points attaqués simultanément.

Quelque habitués que nous soyons à admirer l'impétuosité de nos soldats et de nos marins

et membre du Conseil général, ce grand administrateur, cet homme de bien, qui a laissé dans toutes les classes de la population du Lot un souvenir éminemment sympathique.

Sur un plan plus élevé, se présentent, majestueuses, deux statues en pied, dans la proportion d'un homme ayant 1 mètre 88 cent. (5 pieds 8 pouces), d'une exécution irréprochable, due, comme la plupart des bustes, à l'habile ciseau de Dominique Molchneht, statuaire à Paris.

L'une est l'image fidèle du roi *Murat*, né à Labastide-Fortunière, ce brillant, cet intrépide courage qui tant de fois fixa la victoire dans les rangs des Français, qui prit une si grande part à l'élévation de ce grand génie qui asservit l'Europe;

L'autre est celle du maréchal *Bessières*, duc d'Istrie, né à Prayssac, en 1769, qui, après avoir vaillamment concouru au plus grand nombre des triomphes de la première époque de l'Empire, fut tué, comme Turenne, par un boulet, à la mémorable bataille de Lutzel.

Tous ces marbres précieux, dominés par des tableaux dus à de grands pinceaux, représentant, là-bas, en face des statues de Murat et de Bessières, *Napoléon III* d'un côté, et l'Impératrice *Eugénie* de l'autre. — Sur le fond, dominant les bustes placés le long des panneaux de la salle, se dresse la grande toile du roi Joachim Murat, à cheval, donnée au département du Lot par sa veuve et ses enfants, en mémoire de l'attachement qu'il porta toujours à son pays natal; — sur le même plan, à la droite de Murat, est placé le portrait en pied du maréchal Bessières, au bivouac, sous sa tente de commandant en chef.

Et, comme pour donner à ce groupe d'illustrations diverses, un aspect plus imposant, un

dans les contrées lointaines où ils triomphent constamment, un contre vingt, de la résistance de leurs ennemis, nous ne pouvons nous dispenser d'applaudir au glorieux fait d'armes qui affermit notre domination sur une terre qui nous a coûté des sacrifices de plus d'une sorte. La prise de Go-Cong est une date de plus à inscrire sur les écussons de la légende militaire du deuxième Empire.

Pour extrait : A. LATOUC.

Chronique locale.

Un décret impérial vient de nommer M. Baldy, ancien maire de Prayssac, chevalier de la légion d'honneur.

Cette distinction était due aux longs et honorables services de M. Baldy.

Nous recevons à ce sujet, d'un de nos abonnés, une lettre écrite sous l'inspiration d'une vive émotion, et que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, en raison de quelques circonstances particulières qu'elle indique.

Goujounac, le 9 avril 1863.

Monsieur le Rédacteur,

Cent huit communes de l'arrondissement de Cahors, leurs sommités et leurs notables en tête, un archevêque, ex-consul, deux évêques, tout le chapitre de la cathédrale de Cahors, le clergé rural, le tribunal civil et le tribunal de commerce, le receveur général du Lot et le receveur particulier, la majeure partie du conseil général, les juges de paix, les légionnaires, parmi eux un commandeur;

Et comme complément d'honneur, nos députés, MM. le comte Murat et Delheil, voulurent, par une manifestation éclatante et spontanée, attirer les regards de notre Empereur sur un vieux serviteur, malade et fatigué, qui venait, après vingt-cinq ans de service, de prendre sa retraite, ayant glorieusement rempli son programme.

Par une pétition formant un dossier volumineux, remise par les soins de M. le comte Murat aux mains de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, fortement appuyée par M. Delheil, sous le patronage aussi de M^{me} la duchesse d'Istrie, cette masse imposante demandait pour M. Jean-Baptiste Baldy, ex-maire de Prayssac, la Croix de la Légion d'Honneur.

M. le comte Murat vient, par l'intermédiaire de sa sœur, M^{me} la marquise du Tillet, d'annoncer à ce digne magistrat que l'Empereur avait reconnu ses mérites et qu'il était Chevalier de la Légion d'Honneur.

Honneur à notre jeune député qui a sur, malgré des difficultés nombreuses et des oppositions jalouses, fait triompher le désir du département tout entier, de nos contrées surtout et des nombreux signataires de ce dossier qui, à lui seul, valait une croix, Honneur à lui et reconnaissance. Honneur aussi à son digne collègue.

A Cahors, comme chez nous, on sait le cœur de M. le comte Murat; on sait son dévouement pour son département, pour ses compatriotes et pour ceux que les erreurs involontaires peuvent faire malheureux ou laissés incompris.

Cent huit communes attendaient avec impatience; elles se ressouviendront!

Soyez notre interprète pour publier cette heureuse nouvelle. Notre Préfet, si impartial, si heureux du bonheur de ses administrés, a voulu la faire connaître aujourd'hui en plein conseil de révision, à Pay-l'Evêque.

buste d'exécution magnifique en marbre, — Napoléon I^{er}, — se trouve isolé, dans le plan opposé, semblant planer, auréole de gloire, sur ces muets souvenirs du passé.

Honneur au Conseil général qui a eu la pensée d'offrir ainsi aux yeux des générations futures, les traits des hommes qui ont le plus honoré le Quercy! — Honneur à l'administrateur distingué, devenu un Préfet-modèle, qui a su donner à cette précieuse collection un asile dont la décoration riche et sévère est si bien appropriée au sujet et accuse de sa part le meilleur goût. — M. *Gavini de Campile*, dont l'administration dans le Lot a été si féconde, et qui, selon nous, mérite de venir prendre place parmi ces hommes distingués auxquels le département a élevé un buste, en témoignage de sa reconnaissance des services rendus.

Nous associant à la pensée, autrefois exprimée par la municipalité de Cahors, nous aurions désiré que ces souvenirs glorieux, dont tout habitant du Quercy est justement fier, au lieu d'être renfermés dans une salle, fussent exposés en public, sur une de nos places, le cours Fénélon, par exemple, aux regards des passants. — Avec quel bonheur chaque citadin désignerait à l'étranger, curieux ou indifférent, l'image de ceux qui ont fait et feront toujours l'orgueil de notre pays! — Nous comprenons toutefois les sentiments qui ont porté le Conseil général à faire une semblable collection dans une salle de l'hôtel de la préfecture, ouverte, d'ailleurs, à tout visiteur, et nous nous inclinons. — Mais nous nous demandons si l'œuvre est ainsi complète.

(*) Nous nous proposons de publier prochainement une notice historique sur chacun des anciens préfets du Lot.

sie, c'est que la France et l'Angleterre se disputent à l'envi son alliance; et le colosse moscovite, fier d'être aussi recherché, se livre avec furie à tous les débordements de la force brutale. Une Pologne indépendante établie entre deux mers serait le couronnement de la politique qui, en Crimée, inaugura le principe de la reconstitution des nationalités. Mais ce n'est pas à l'aide des traités de 1815, si souvent violés, que l'indépendance de la Pologne pourrait être rétablie. Les Polonais ne veulent pas de ce replâtrage; ils veulent la Pologne pour les Polonais. Ce qu'il leur faudrait, ce serait la présence de 30,000 hommes de troupes anglo-française sur leur territoire avec 100,000 carabines. La Pologne organiserait alors une armée de 300,000 hommes en un mois de temps.

» En attendant l'arrivée de ces secours, la Russie, avec un raffinement de cruauté, appelle à son aide la famine et la peste. Les soldats ravagent les campagnes, et l'on se garde bien d'enterrer les morts, afin que les cadavres tuent les vivants. Si l'Europe n'y prend pas garde, bientôt le choléra la décimera elle-même, et ce ne sera pas la première fois que la Russie aura déchainé ce fléau sur l'Europe. Le bon droit de la Pologne, les dangers qui menacent l'Europe, tout fait un devoir à cette dernière de secourir la Pologne. Grâces soient rendues aux nations civilisées dont les sympathies pour la Pologne se sont manifestées d'une manière si éclatante. Longue vie à la Pologne soulevée!

Ce manifeste est daté du camp dans les environs des forêts de Bliolowca, 24 mars 1863.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

L'Empereur a passé en revue hier 7 du courant la division de cavalerie du 1^{er} corps d'armée, composée des 6^e et 8^e lanciers, 2^e et 6^e, 3^e et 7^e cuirassiers.

Cette division, sous les ordres du général d'Allonville, était formée sur deux lignes, sur le terrain de manœuvre de Bagatelle.

A 2 heures 1/2, Sa Majesté, suivi d'un nombreux état-major, est arrivée et a été reçue par S. Exc. le maréchal Magnan, commandant le 1^{er} corps d'armée, qui a eu l'honneur de lui présenter cette division.

Après être passée devant le front des deux lignes, Sa Majesté a distribué des décorations de la Légion d'Honneur et des médailles à des officiers et à des militaires de divers grades des six régiments.

Sur l'ordre de l'Empereur, les troupes ont exécuté quelques mouvements, entre autres plusieurs charges en ligne, puis le défilé a eu lieu, au trot, par escadron.

Au moment du défilé, S. M. l'Impératrice, accompagnée de S. A. la princesse Anna Murat et de ses dames d'honneur, est arrivée à cheval et a pris place à côté de l'Empereur.

Après le défilé, Leurs Majestés sont passées devant les troupes qui s'étaient formées en colonnes, et ont été saluées, comme pendant le défilé, par les plus vives et les plus chaleureuses acclamations.

La revue terminée, l'Empereur est rentré à cheval aux Tuileries, et a reçu, sur tout son parcours, l'accueil le plus sympathique.

tout autour des tables vertes du jeu! — Contraste frappant devant lequel le champ vaste de l'observation s'ouvre à l'esprit du penseur...

Après avoir contemplé ce tableau saisissant des émotions diverses qui ont agité de tout temps l'humanité, nous primes un peu de repos sur un divan de la salle dite des Maréchaux, contigue au salon de la danse. — Là, quatre ou cinq causeurs étaient venus comme nous se reposer et respirer un air moins lourd, plus dégagé des parfums répandus dans la salle du bal. — Le salon des Maréchaux, qui est l'une des plus vastes pièces de l'hôtel, faiblement éclairé, à riche tapisserie vert foncé, présentait en ce moment à notre esprit un aspect qui entraînait irrésistiblement à la rêverie. Les grandes ombres de ces illustres guerriers, de ces savants, de ces hommes de bien dont le Conseil général du Lot, dès l'année 1839, a voulu honorer la mémoire en réunissant dans ce lieu leurs statues ou leurs bustes, passèrent une à une sous nos yeux et offrirent à notre méditation un contraste plus frappant encore : — Le passé glacé, mais grandiose, dominant, ici, la main au présent dans toute sa frivolité, et étendant, plus loin, son regard sur l'avenir se débattant au cours du hasard d'une partie de piquet. — Quelle perspective pour une imagination féconde!

Pour nous, simple et modeste observateur, nous nous sommes arrêté à la contemplation de ces toiles, de ces marbres, reproduction fidèle des hommes qui ont honoré le plus notre pays. — La perspective, pour être moins attrayante, n'en a pas moins un charme infini. — Que de générations, que de hauts faits, que de gloire dans le fond de ce tableau muet!

Ici, c'est dans les temps anciens :

Plus tard, nous dirons les mérites de M. Baldy, et si quelqu'un de ces ignorants, par système, vous demande, pourquoi cette croix ?

Dites-leur que si, magiciens puissants, nous pouvions donner la parole à ces monuments, à ces pierres, à ces grains de sable qui, réunis par les sueurs, les peines et les sacrifices du vieux maire, du vieux chevalier d'honneur, ont formé cette riche cité qui remplace le vieux Preyssac, ils parleraient mieux que nous. Si ces témoins les affligent, ils nous réjouissent. Ceux-là restent, et rien ne peut les faire dévier. Au reste, que cette croix soit pour eux une croix, pour nous c'est une très douce satisfaction.

Agréez, etc. Un de vos abonnés.

Par arrêté préfectoral du 9 avril 1863, le sieur Hermet (Jean-Baptiste), a été nommé instituteur communal à Cras, en remplacement du sieur Carbonnel (Célestin).

Un autre arrêté du même jour appelle le sieur Carbonnel au poste de Coniac.

Les assises du département du Lot, pour le second trimestre de 1863, s'ouvriront à Cahors, le vendredi, 15 mai prochain, sous la présidence de M. Tropamer, conseiller à la cour impériale d'Agen, assisté de MM. Gleize et Dupeyre, juges au tribunal de première instance de Cahors.

Judi, 9 du courant, une fausse pièce de 5 fr. a été remise à la police par le nommé J. de Cahors. Il avait reçu cette pièce, la veille, à la halle aux grains. Il n'a pu dire de qui il l'a tenait. — Cette pièce est déposée au Parquet. Procès-verbal a été dressé.

De minutieuses recherches sont faites pour découvrir le coupable.

Le 6 de ce mois, une dispute s'étant engagée dans le café du sieur Bouygues, à Souillac, entre les sieurs C..., de Lacave, et D..., de Souillac, ce dernier a saisi violemment la main droite de son adversaire et lui a emporté, avec les dents, la première phalange du pouce.

Nous n'avons plus eu à enregistrer un semblable acte de férocité. (Le Gourdonnais)

C'est le 17 mai prochain qu'aura lieu la première des quatre éclipses de l'année 1863. Elle sera partielle et visible à Paris. L'éclipse commencera à 2 heures 58 minutes du soir. Son milieu sera à 5 heures 10 minutes; sa fin à 7 heures 22 minutes; sa grandeur sera des 86/100^{es} du soleil. — Elle sera visible dans une grande partie de l'Europe, en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne, en Russie, en Sibirie, et dans l'Amérique du Nord.

Hier soir, le tonnerre a grondé sur notre ville. Une pluie douce et bienfaisante s'en est suivie. C'est de bonne augure pour les récoltes.

TAXE DU PAIN. — 25 octobre 1862.
1^{re} qualité 35 c., 2^e qualité 32 c., 3^e qualité 29 c.
TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862
Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c; 2^e catégorie, 1^{er} 05^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 30^c; 2^e catégorie, 1^{er} 20^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 25^c; 2^e catégorie 1^{er} 15^c.

Il nous semble qu'à côté de l'effigie, la publication d'une notice historique sur la vie de chacun des personnages remarquables du département, viendrait heureusement transmettre, entretenir dans le public le souvenir des hauts faits qui leur ont mérité une place distinguée dans nos annales.

Les premiers éléments d'une semblable publication se trouvaient dans la savante *Statistique* de M. Delpon, de Figeac, ouvrage couronné par l'Académie des sciences, et se complèteraient, avec quelques efforts, par les débris épars dans les archives départementales et communales, ou par les notes que les hommes d'études, les descendants ou les amis des familles ainsi honorées, seraient heureux de mettre à la disposition de celui qui entreprendrait cette œuvre utile, selon nous, sous tous les rapports.

Nous ne reculons pas, pour notre compte, devant cette tâche à la fois pénible et difficile. — Mais nous ne nous dissimulons pas combien nous serions exposé à rester au-dessous de l'élévation du sujet. — Aussi espérons-nous qu'une plume plus autorisée voudra bien se charger de cette mission délicate et laborieuse. — Nous lui promettons d'avance tout notre concours pour la recherche des éléments nécessaires.

En attendant, nous allons profiter d'une bonne fortune qui nous arrive. Il nous tombe, en effet, sous la main un épisode pour ainsi dire inédit de la vie du roi Murat, qui sera lu, nous en sommes certains, avec le plus vif intérêt, et nous céderons au désir de le publier. Ce sera comme le frontispice des notices historiques que nous proposons et que nous serions heureux de publier successivement dans l'Annuaire.

Cette première place est due, d'ailleurs, au roi

La cour de cassation (chambre criminelle) vient de reconnaître en principe :

1^o Que le propriétaire ou principal locataire qui loue en garni, dans la maison qu'il habite, les chambres qui sont inutiles à ses besoins, n'est pas tenu, comme le logeur de profession, de remplir les obligations imposées par l'article 475 du Code pénal, et notamment d'avoir le registre prescrit par cet article ;

2^o Est illégal et non obligatoire l'arrêté municipal qui prescrit à tous propriétaires et locataires louant, au mois ou à l'année, une partie de leur maison garnie ou non garnie, de faire au bureau de police la déclaration des personnes qu'ils logeront.

La cour impériale de Paris vient de décider, contrairement aux prétentions de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, que lorsque deux compagnies de chemins de fer ont substitué aux tarifs communs un tarif combiné, elles ne sont pas fondées à exercer un contrôle sur la destination des marchandises, pourvu que les expéditeurs, usant des avantages du tarif combiné, se conforment aux conditions déterminées.

La cour impériale de Paris a nombre de fois déjà consacré en principe, que, même en l'absence d'aucune stipulation à cet égard, le propriétaire ne pouvait admettre dans sa maison un locataire nouveau dont l'industrie ferait concurrence à celle d'un autre locataire antérieurement établi dans cette maison.

La deuxième chambre de cette cour, dans son audience du 12 mars, a une fois encore consacré le droit du premier locataire à réclamer en justice contre l'introduction dans la même maison d'un industriel exerçant une profession identique avec la sienne.

L'arrêt nouveau a d'autant plus de signification, que l'affaire par lui appréciée se présentait dans des conditions exceptionnellement favorables au propriétaire assigné en répression et réparation de ce prétendu trouble; et ces circonstances étaient telles que le tribunal de première instance, tout en admettant la thèse de droit émise par le locataire, avait cru devoir en refuser l'application aux faits de la cause.

La cour, écartant les considérations de fait qui avaient arrêté le tribunal, a décidé en droit « qu'aux termes de l'article 1719 du Code Napoléon, le bailleur est tenu de faire jouir paisiblement le preneur de la chose louée pendant la durée. »

Et il ajoute que cette obligation s'étend non-seulement à l'habitation personnelle du preneur, mais encore à tous les accessoires de sa jouissance, particulièrement à l'industrie qu'il exerce dans les lieux loués et dans lesquels le bailleur ne doit pas permettre qu'il lui soit fait concurrence. »

Aussi la cour a ordonné la cessation de l'état de choses préjudiciable au plaignant, le renvoi du locataire nouveau et l'enlèvement de tous signes extérieurs annonçant la profession de celui-ci.

De cette jurisprudence établie d'une façon immuable, il résulte que le propriétaire doit son concours à la prospérité du locataire, et

Murat, comme la plus grande de nos illustrations.

Murat, — dont le nom est si noblement porté, de nos jours, — sur les marches du Trône impérial, — par des princes non moins généreux et vaillants, LL. AA. les princes Lucien Murat et Joachim Murat; — à la Chambre des députés et au Conseil général du Lot, — par M. le comte Joachim Murat, ancien secrétaire d'ambassade, élu cette année encore, en première ligne, secrétaire de la Chambre, par 159 suffrages sur 177 votants;

Murat, — ce nom si populaire, si aimé dans toutes les classes, dont l'image se trouve religieusement conservée, à côté de celle de Napoléon le Grand, dans chaque habitation du Lot, riche ou obscure; — ce nom qui, après plus de quarante années de proscription, est sorti au cœur même de la tourmente révolutionnaire de 1848, de l'urne électorale, comme une acclamation longtemps comprimée, en faveur du prince Lucien Murat, élu, le 23 avril 1848, membre de l'Assemblée constituante, par 42,918 voix;

Murat, — ce nom devenu aujourd'hui plus sympathique encore, — par l'esprit éminent, les qualités distinguées du comte Joachim Murat, l'élégant, l'ingénieur restaurateur du berceau du roi Murat, dont les magnificences, dignes des trophées glorieux qu'elles encadrent, en perpétueront parmi nous le souvenir; — par la bienveillance, l'exquise urbanité de M. le comte Joachim Murat, membre du conseil général, élu, deux fois déjà, député du Lot, par 35,000 suffrages patriotiques, dans la 1^{re} circonscription électorale, et qu'une acclamation nouvelle appellera certainement, dans quelques jours, pour la troisième fois, à ce poste d'honneur et de dévouement, où il s'est montré constamment,

que tout acte contraire à cette obligation morale constitue un tort légal soumis à l'appréciation sévère de la justice.

Un grand nombre de conseils généraux ont demandé, pendant leur dernière session, que l'administration intervint pour réduire les tarifs des transports de marchandises sur les chemins de fer, et examiner quelles modifications il conviendrait d'apporter au cahier des charges des Compagnies pour obtenir cette réduction qui devient de jour en jour plus indispensable à notre commerce et à notre industrie, en lutte contre les produits étrangers.

Nous apprenons, dit la *Patrie*, qu'après avoir consacré de nombreuses séances à cette importante enquête, la commission vient de terminer son rapport. Les conclusions n'en sont pas encore connues, mais, si nous sommes bien informés, la commission aurait constaté de grandes difficultés à imposer aux grandes Compagnies, par voie de réglementation, l'abaissement de leurs tarifs; elle aurait, au contraire, signalé la concurrence des voies navigables comme devant conduire naturellement à ce grand résultat, et insisté, dans ce but, sur la nécessité du rachat, par le gouvernement, de tous les canaux. C'est, en effet, lorsque les canaux qui se trouvent encore entre les mains de compagnies concessionnaires auront fait retour à l'Etat, que celui-ci pourra abaisser les droits jusqu'à la plus extrême limite de bon marché, en attendant le triomphe certain du principe de la gratuité de parcours sur les voies navigables.

Les renseignements arrivés depuis mardi sur la question des chemins de fer sont des plus contradictoires, dit le *Napoléonien*, de Rodez.

D'après une version qui nous a été signalée jeudi, la section de Millau à Montpellier par Saint-Affrique serait concédée à la Compagnie du Midi, et celle de Millau à Lunel par le Vigan à la Méditerranée, la section de Rodez à Millau étant commune aux deux.

Aujourd'hui nous recevons de Montpellier la dépêche suivante :

« Montpellier, 4 avril.

« Le *Messager du Midi* assure que la ligne de Rodez à Montpellier est concédée à la Compagnie de la Méditerranée, que la Compagnie du Midi aura la faculté de la reprendre en remboursant le prix des travaux exécutés.

« Le ligne directe de Cette à Marseille est rejetée et remplacée par une ligne du Vigan à Arles par Lunel. »

Nous ne pouvons qu'attendre à ce sujet des éclaircissements en nous bornant à faire remarquer aujourd'hui qu'il est toujours certain que le chemin de fer de Rodez à Montpellier par Saint-Affrique sera exécuté, soit par l'une, soit par l'autre Compagnie.

Tribunal de simple police de Cahors

Audience du 27 mars 1863.

10 Propriétaires ont été condamnés à 1 fr. chacun, pour avoir déposé des pierres sur le chemin, n° 77.

9 Habitants à 1 fr., pour avoir fait des ordures sur le cours Fénélon, voie publique.

— à côté de son honorable collègue M. Deltheil, — le défenseur éclairé et résolu des intérêts généraux du département;

Murat, — ce héros des batailles de géants du premier Empire, ce brave parmi les plus braves, dont la belle existence a été tranchée, à l'indignation publique, sur la terre étrangère, par la trahison, par le plus odieux assassinat, pendant que sur le sol de la mère-patrie tant d'autres gloires militaires, les Ney, les Brune, les Ramel, etc., trouvaient la récompense de leur ancienne bravoure sous le glaive homicide des passions d'un nouveau régime!.....

Cahors, mars 1863.

H. DELOM.

EXTRAIT DES MÉMOIRES

sur les

ÉVÈNEMENTS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA MORT

de

JOACHIM-NAPOLÉON

Roi des Deux-Siciles

Par GALVINI

Secrétaire intime du Roi en 1815, ancien Commissaire des guerres dans l'armée napoléonienne, et Sous-Intendant militaire au service de France.

..... A midi nous arrivâmes à Vescovato par une chaleur étouffante. Le village était désert; on ne voyait personne. Nous nous arrêtâmes devant la maison Ceccaldi. Après avoir attaché nos chevaux, nous entrâmes dans la maison.

Arrivés au milieu de l'escalier, le roi me dit de le devancer.

Je montai au deuxième étage, j'entrai dans un salon, et je trouvai le général Franceschetti, seul, assis devant une petite table, occupé à couper les feuillets d'une brochure qu'on avait imprimée à Bastia sur les événements du mois d'avril 1814.

4 Propriétaire à 1 fr., pour dépôt de décombres sur la voie publique.

4 Habitant à 1 fr., pour avoir fait une ouverture à sa maison, sans y être autorisé.

5 Habitants à 1 fr., pour jet d'eau par la fenêtre.

1 Revendeuse à 1 fr., pour achat sur les routes.

2 Habitants à 1 fr., pour défaut de ramonage.

2 Habitants à 6 fr., pour avoir conduit un cheval au grand galop sur les boulevards.

2 Charretiers à 1 fr., pour abandon de leur charrettes et non éclairées sur la voie publique.

10 Habitants du faubourg Cabessut à 5 fr. chacun, pour injures proférées, bruit et tapage.

Pour la chronique locale : A. LATTOU.

Nouvelles Étrangères.

POLOGNE.

A Kalisch, grande émotion causée par la présence des insurgés aux abords de la ville. Les églises sont gardées militairement et la troupe bivouaque avec du canon sur les places publiques. L'insurrection s'étend en Lituanie. Il y a eu à Prazka, sur la frontière de Silésie, un combat dont on ignore le dénouement. Czachowski est entré à Radom, chef lieu de district, s'est emparé de la caisse de l'Etat et du dépôt de munitions.

Dans l'Adresse à l'Empereur, votée à l'unanimité par la noblesse de St-Petersbourg, il est dit :

Les prétentions au patrimoine de la Russie, provoquées par les troubles de la Pologne, excitent notre douleur et notre indignation. L'ère des réformes inaugurée par V. M. ne sera pas favorable aux projets formés contre l'intégrité de l'empire. La noblesse unie à toutes les autres classes de la population, ne reculera devant aucun effort, devant aucun sacrifice, pour défendre le territoire de l'empire.

Cracovie, 6 avril, 6 h. (soir).

Hier, le corps des insurgés commandé par Gregorowicz, a livré un combat à Szklary. Les Russes ont été repoussés; ils ont eu 60 hommes tués. Les Polonais ont eu 20 tués ou blessés.

— Le général Langiewicz est arrivé le 3 au matin à Brunn, capitale de la Moravie, d'où il a été conduit aussitôt à Tischnowitz, lieu désigné pour son internement. Tischnowitz est une petite ville de 2,500 âmes, située à 4 lieues de Brunn, dans une belle contrée sur la route de Prague. Le général a donné sa parole d'honneur qu'il s'abstiendrait de toutes relations révolutionnaires. M^{lle} Poustovoïto, l'héroïque jeune fille qui a combattu les Russes à côté de Langiewicz, a été aussi remise en liberté; elle a quitté Cracovie pour se rendre à Prague.

AUTRICHE.

D'après la *Gazette d'Audembourg*, le cabinet de Vienne se disposerait à envoyer à Saint-Petersbourg une note en faveur de la Pologne.

ITALIE.

Le Pape a écrit à l'Empereur d'Autriche une lettre dans le sens du rétablissement de la Pologne. On parle à Rome d'une levée de boucliers en faveur de François II.

RUSSIE.

M. de Korff, conseiller d'Etat, est chargé, dit-on, de dresser un projet de constitution polonaise. Une compagnie russe va construire un chemin de fer de Kieu à Odessa. (689 kilomètres.)

ANGLETERRE.

Le *Dagbladet*, journal de Copenhague, ayant mis pour condition de l'acceptation de la couronne grecque par le prince Guillaume, la garantie de Schleswig par l'Angleterre, le *Post* et le *Times* disent que c'est absolument impossible.

Pour extrait : A. LATTOU.

Après avoir embrassé le général, je lui dis que le roi était sur l'escalier; mais la chose était si étrange pour lui qu'il ne me comprit pas, quoique je lui eusse deux fois répété la même chose. Voyant qu'il restait immobile, je le pris par la main et le conduisis sur l'escalier, où le roi était resté. Qu'on juge alors de son étonnement!

Aussitôt après avoir été installé dans ce village, le premier soin du roi fut d'écrire à la reine pour lui annoncer qu'il se trouvait en lieu de sûreté, entouré de personnes loyales qui lui étaient entièrement dévouées. La lettre pour la reine était incluse dans une missive qu'il envoyait à Ferdinand, grand-duc de Toscane mais elle ne parvint pas à sa destination. Le grand-duc se refusa à la faire passer, sous prétexte qu'il avait besoin de l'autorisation spéciale des puissances alliées. Aussi, dès que Joachim en fut instruit, s'en affligea-t-il vivement : « Voilà, dit-il, avec l'accent de la douleur, voilà l'homme qui me témoignait la plus sincère amitié et qui, pendant son séjour à Paris, était constamment chez moi!..... »

Le lendemain de notre arrivée à Vescovato, trente gendarmes, commandés par le lieutenant Serra, Gênois d'origine, se présentèrent à l'entrée du village. Ce détachement avait reçu du colonel Verrier, commandant par intérim de la Corse, l'ordre d'arrêter immédiatement les deux voyageurs qui étaient arrivés à Vescovato le jour précédent.

Le maire de Vescovato avait prévenu le colonel Verrier de l'arrivée de Joachim par la lettre suivante:

Vescovato, le 25 août 1815.

A M. LE COLONEL VERRIER, COMMANDANT LA CORSE.

Monsieur le colonel, je croirais manquer à devoir d'un fidèle sujet de sa majesté Louis XVIII, si je ne vous rendais pas compte de la surprise inattendue qui m'est arrivée vers midi, surprise agréable, car je puis chez moi donner l'asile à un voyageur tel que le roi Joachim, qui est venu pour se reposer après un voyage par mer, dont il est infiniment fatigué.

(La suite au prochain numéro.)

Paris.

10 avril

Le jour de Pâques, par une belle journée, des flots de promeneurs inondaient les Champs-Élysées, et quatre rangs de chaises des deux côtés de la chaussée, suffisaient à peine à ceux qui voulaient assister à ce magnifique défilé, unique dans le monde.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial ont été tour à tour salués avec une chaleur et une sympathie qui ont eu le caractère d'une ovation.

Dans son empressement à voir de près leurs Majestés et le Prince Impérial, la population avait envahi la chaussée, et formant une double haie, forçait les voitures de la cour à marcher au pas. Leurs Majestés ont trouvé au parc de Boulogne le même accueil enthousiaste. Au retour, le Prince Impérial a été l'objet d'une démonstration encore plus éclatante que la première.

Les étrangers qui, en grand nombre, se trouvaient très-certainement mêlés à la population parisienne, ont dû être vivement impressionnés de si chaleureuses et si spontanées manifestations. Ils ont dû voir à quel point la dynastie impériale est populaire.

(Constitutionnel.)

— Il est question de la formation d'un nouveau régiment de marine.

— Le voyage du Prince Napoléon en Egypte n'aura lieu, dit-on, que dans la seconde quinzaine d'avril.

— Une pétition en faveur de la Pologne, rédigée par M^{me} d'Héricourt et portant près de 600 signatures féminines, vient d'être adressée à l'Empereur.

— Avant-hier, jeudi, une grande fête a été donnée à l'ambassade d'Angleterre à l'occasion du mariage du prince de Galles.

— Malgré l'incertitude du temps, la revue des régiments de cavalerie que l'Empereur a passée aujourd'hui sur l'hippodrome de Longchamp, a été très-brillante. Comme toujours elle avait attiré une grande affluence de spectateurs.

— Le Conseil d'Etat est saisi d'un projet de loi ayant pour objet de classer les loges maçonniques parmi les institutions de bienfaisance.

Pour extrait : A. LATYU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Bordeaux, 4 avril.

Eaux-de-vie d'Armagnac (52 degrés), 82-50 ; 3/6 du Languedoc (88 degrés), 90 fr. ; 3/6 fin, première qualité (90 degrés), 71 fr. ; taifa 50 à 60 francs.

Lesparre (Médoc), 5 avril.

Ventes de la semaine. — 1862 bourgeois Saint-Estèphe, 1,200 fr. le tonneau. Offres : 1861 bourgeois Bas-Médoc, 800 francs.

Condom (Gers), 5 avril.

Les affaires en eaux-de-vie restent plongées dans une léthargie complète. Les transactions sont toujours rares et ne portent que sur de très-faibles quantités. Ce calme regrettable est tout naturel en présence du peu de demandes de l'intérieur. Les cours n'ont cependant éprouvé aucune variation, et les quelques pièces vendues aux marchés d'Eauze et de Condom ont été payées :

Haut-Armagnac 75 à 76-25 ; Ténarèze 80 à 82-50 ; Bas-Armagnac 90 à 92-50.

Paris, 5 avril.

Les alcools du Nord donnent lieu à bien peu d'affaires. Les prix restent à 63 fr. pour le disponible et le courant du mois. Les 3/6 du Languedoc à 97 fr. l'hect. Le tout à l'entrepôt.

Les eaux-de-vie à l'entrepôt du quai Saint-Bernard continuent à ne donner lieu qu'à des affaires strictement limitées aux besoins de la consommation journalière.

Dans les centres de production, on constate la même inactivité dans les transactions, compliquée de prétentions élevées maintenues par les propriétaires. Les vins continuent à avoir de bons arrivages à Bercy et par les voies ferrées. Les transactions n'ont, du reste, qu'un mouvement peu accentué et auquel on est habitué. Au retour du beau temps, le commerce de détail s'approvisionne pour quelques semaines, sauf à faire retour aux entrepôts si besoin est. Les prix indiqués précédemment sont encore exactement les mêmes aujourd'hui.

Nous venons de traverser une semaine où les affaires dans les vignobles n'ont présenté aucun intérêt.

La sève de la vigne commence à entrer en mouvement ; les bourgeons se gonflent et s'entrouvrent ; si une petite pluie chaude survenait, elle favoriserait l'épanouissement complet des bourgeons. La gelée du 4^{er} avril n'a exercé et ne pouvait exercer aucune influence fâcheuse sur la vigne, parce qu'elle est encore trop peu avancée.

(Moniteur agricole de Bordeaux).

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT.

DE LA 2^e QUINZAINE DE MARS.

	Phectolitre.	le quintal	métrique.
Froment....	22 ¹ / ₂ 20	—	28 ¹ / ₂ 39
Méteil.....	17 93	—	24 02
Seigle.....	15 05	—	20 69
Orge.....	14 50	—	24 46
Sarrasin....	11 25	—	18 36
Mais.....	12 49	—	17 17
Avoine.....	8 06	—	18 42
Haricots....	19 16	—	23 91

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^e 36; 2^e qualité, 0^e 34; 3^e qualité, 0^e 28.Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 1^{re} quinzaine de mars.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs.....	24	24	545 k.	0 ^e 68
Veaux.....	69	69	88 k.	0 ^e 74
Moutons....	272	272	33 k.	0 ^e 55
Porcs.....	14	14	157 k.	4 ^e 15

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1^{er} 08; Vache 0^e 73; Veau 1^{er} 20; Mouton, 1^{er} 49. Porc, 1^{er} 46.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 11 avril 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Poids moyen de l'hectolitre.
Froment..	374	79	21 ¹ / ₂ 26	78 k. 240
Mais.....	43	34	11 ¹ / ₂ 55	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

9 avril 1863.

	Au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70	»	» 25	»
4 1/2 pour 100.....	96 90	»	» 15	»

10 avril.

	Au comptant.			
3 pour 100	69 80	»	»	» 20
4 1/2 pour 100.....	96 85	»	»	» 05

11 avril.

	Au comptant.			
3 pour 100	70 40	»	» 30	»
4 1/2 pour 100.....	97 50	»	» 65	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

10 avril. Colin (Thérèse-Marie-Joséphine), place Impériale.

Mariages.

8 — Fournié (Pierre), cultivateur, et Terrié (Marie), sans profession.

Décès.

9 — Malbert (Jeanne), sans prof. 75 ans, rue Brives.

9 — Albagnac (Marie), sans prof. 72 ans, hospice.

9 — Bertrand (Perrette), sans prof. 89 ans, hospice.

10 — Muzat (Marie), sans prof. 64 ans, rue Fangas.

10 — Mourgues (Pierre), ancien postillon, 59 ans, rue des Elus.

11 — Moindron (Joseph), 13 mois rue Saint-André.

On connaît depuis longtemps l'efficacité du café de **GLANDS DOUX** contre les maux de tête et d'estomac. On sait qu'il fortifie les enfants et qu'il donne de l'embonpoint aux personnes faibles et nerveuses. L'expérience a démontré que sans ôter le parfum du café des îles, il en détruit les propriétés irritantes. Toutefois, ces avantages ne peuvent s'obtenir qu'en employant une bonne préparation. Nous donnons la préférence au **Café de l'entrepôt central de France**, qui est en paquets jaunes, et dont les deux bouts verts portent d'un côté la marque de fabrique de l'entrepôt et de l'autre la signature : **LECOQ et BARGOIN**.

SAISON DU PRINTEMPS.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de *maladies chroniques* ou d'être incommodées par le *sang ou les humeurs*, trouveront dans le **CHOCOLAT DE DESBRIÈRE**, un purgatif agréable et très-efficace. Il se vend dans toutes les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, carilya des imitations.)

IRRITATION de POITRINE et de la GORGE.

L'efficacité de la PATE et du SIROP DE NAFÉ de DELANGRENIER, a été constatée par 50 médecins des hôpitaux de Paris.

MAL DE DENTS.—L'Eau du D^r. OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur.—Dépôts dans toutes les Pharmacies.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LATYU.

Médaille unique à l'exposition de Londres.

CÉLÈBRES JUPES-CAGES AMÉRICAINES

HAUTES NOUVEAUTÉS pour le printemps et l'été 1863, dites à *willets*, *diamant*, *zéphir* et *expansion*.

GRACE, BON MARCHÉ, LÉGERETÉ, DURÉE. — Exiger les timbres THOMSON et MILLIET, brevetés s. g. d. g.

Expédition franc de port jusqu'à destination.

AU PETIT SAINT THOMAS

(TROUSSEAUX et LAYETTES) MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE, (CACHEMIRES FRANÇAIS et DE L'INDE) Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, Faubourg St-Germain, à Paris.

Les propriétaires de cet Etablissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont depuis longtemps créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons *franco*, et toute expédition au dessus de 25 francs est *affranchie jusqu'à destination*. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette Maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, est adressé aux personnes qui le demandent.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINUM D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE de ROGÉ

Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES d'ETHER DU D^r CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES et POUDRE DU D^r BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après les repas et rétablit les fonctions digestives ; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

A VENDRE

1^o Un Billard

avec tous ses accessoires,

2^o GRANDES VITRINES

pour magasin,

3^o UN COMPTOIR EN BOIS DE NOYER

S'adresser à M. Bergues, menuisier, rue de la Daurade, à Cahors.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc. Cartes de Visite

AVIS aux CULTIVATEURS.

TOPIQUE NORMAND

contre le PIETAIN,

de E. DAVY, pharmacien à Bayeux

GUÉRISON EN 24 HEURES

Prix du Fl. 2 fr. 50 c. avec l'instruction.

Dépôt à Cahors ph. Vinel; à St-Céré, ph. Lafon. Autres villes, chez tous les pharm.

Demain, dimanche, 12 avril 1863.

ouverture du

Bal public

à la Maison Tulle, promenade Fénélon.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8^o de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n^o 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

Le propriétaire-gérant, A. LATYU.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :

A Cahors, Vinel ; — Figeac, Puel ; — Gourdon, Cabanès ; — St-Geré, Lafon ; — Souillac, Planacassagne. —